



DEL N° 040/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Novembre 2025

Date de convocation :

27/10/2025

Date d'affichage :

27/10/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	-
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 5 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE-Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA-Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

M. COURTECUISSÉ Charles

Objet : TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA FRITERIE : DROIT DE PLACE 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2122-1 et suivants,

Vu la délibération n° 31/2024 du conseil municipal en date du 06 septembre 2024 relative à l'occupation du domaine public par la friterie du 01/01/2025 au 31/12/2027,

Considérant qu'il convient de réviser le droit place pour l'exercice 2026,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Que lors de la séance du 06 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé l'occupation du domaine public communal par la friterie « La frite à Poussin », exploitée par Monsieur Pascal DHOTE, pour une durée de trois ans (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027).

Informe :

Que Monsieur Pascal DHOTE sollicite le renouvellement de cette autorisation pour une nouvelle période de trois ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, toujours sur le parking du cimetière.

- Qu'il a été décidé que soit revue la redevance « droit place » chaque année.
- Que le montant fixé par la délibération du 06 septembre 2024 pour l'année 2025 était de 750,00 €.

Demande :

A l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer :

- Sur le montant de la redevance droit de place pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

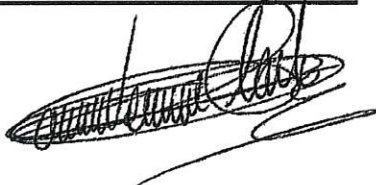
- **Fixe** la redevance « droit place » pour l'exercice 2026 à 750,00 €,
- **Dit** que la recette sera imputée au compte 7032 Droits de stationnement et de location sur la voie publique, ports et quais fluviaux et autres lieux publics,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre tous les actes relatifs à ce dossier ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur DHOTE Pascal exploitant de la friterie « La frite à Poussin » après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

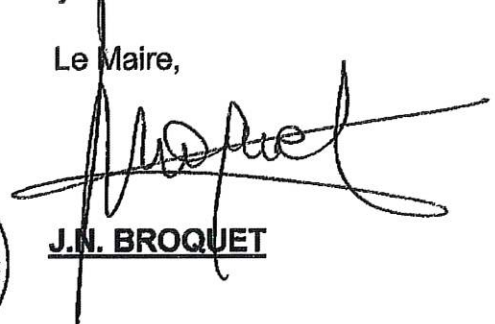
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

COURTECUISSSE Charles



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0402025
Objet :	DEL 040/2025 : TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA FRITERIE : DROIT DE PLACE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215905944-20251105-DEL0402025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20251105-DEL0402025-DE-1-1_0.xml	text/xml	920 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL0402025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20251105-DEL0402025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	372.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 novembre 2025 à 10h39min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 novembre 2025 à 10h40min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 novembre 2025 à 10h40min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 novembre 2025 à 11h18min28s	Reçu par le MI le 2025-11-10